


 <p>RÉGION NORMANDIE</p>	<h2>PASS MONDE INITIATIVE</h2>	
	<p>Thème : Jeunesse</p>	
<p><i>Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)</i></p>	<p>Objectif stratégique</p> <p>Mission</p> <p>Territoire</p> <p>Type d'aide</p>	<p>Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie</p> <p>Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie</p> <p>Normandie</p> <p>Subvention</p>

CONTEXTE / INTRODUCTION

La Région Normandie souhaite accompagner la réussite éducative des jeunes et favoriser l'insertion professionnelle, mais aussi plus largement permettre l'épanouissement et l'accomplissement individuels de chacun.

Consciente de l'intérêt majeur des séjours de mobilité internationale dans les parcours des jeunes, la Région Normandie met en œuvre depuis 2016 le dispositif Pass Monde, qui permet aux jeunes normands (étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, lycéens, volontariats et projets individuels ou collectif citoyen à la mobilité internationale des jeunes) de solliciter une bourse de la Région.

OBJECTIFS

Le dispositif Pass Monde répond aux enjeux suivants :

- Développer l'esprit d'initiative des jeunes,
- Faciliter la mobilité des apprenants dans leur parcours de formation,
- Réussir l'orientation et l'insertion professionnelle grâce à des expériences à l'étranger,
- Améliorer la connaissance d'une langue étrangère par un séjour à l'international.

Cette aide individuelle, allouée par la Région Normandie, est un appui financier aux projets de mobilité internationale à l'étranger et vient en complément soit d'autres aides et/ou de l'apport du bénéficiaire.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Peuvent bénéficier de l'aide Pass Monde Initiative tous les jeunes adhérents au volet loisir du dispositif Atouts Normandie.

Le projet doit être porté seul ou à plusieurs (6 participants maximum) :

- dans le cadre d'un portage seul, le porteur de projet devra être adhérent au volet Loisirs Atouts Normandie et une attention particulière sera portée à la dimension collective du projet lors de l'instruction du dossier,

- dans le cadre d'un portage collectif, 3 jeunes à minima devront être adhérents au volet Loisirs Atouts Normandie.

Le Pass Monde Initiative est une aide pour l'élaboration d'un projet individuel ou collectif se déroulant à l'internationale issu d'initiatives personnelles, sur le temps non-scolaire.

Le projet doit porter sur des thématiques d'intérêt général liées notamment à la citoyenneté, à la vie sociale et culturelle et doit permettre aux jeunes :

- de développer une expérience au travers de la conception et de la mise en œuvre d'un projet,
- de favoriser l'autonomie et la prise d'initiative, l'ouverture au monde,
- de s'ouvrir des perspectives personnelles, voire professionnelles.

MODALITES DE RECEVABILITÉ DE L'AIDE

Pour être recevable, le projet doit :

- être porté par des jeunes n'ayant pas bénéficié de l'aide Pass Monde Initiative sur la saison en cours ;
- se dérouler à l'international à l'exclusion de la principauté de Monaco et des territoires français dont les DROM-COM qui ne sont pas éligibles au Pass Monde :
 - . Départements-Régions d'Outre-Mer (DROM) : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte
 - . Collectivités d'Outre-Mer (COM) : Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon. à l'exclusion des territoires français dont les DOM-TOM et de la Principauté de Monaco qui ne sont pas éligibles au Pass Monde ;
- présenter une durée minimale de 4 semaine, soit 20 jours ouvrés ;
- être suffisamment anticipé, 3 mois minimum avant la date de départ prévue ;
- être à l'initiative des jeunes, ou soutenu par une structure normande de jeunesse pour les publics les plus éloignés ;
- être conforme aux dispositions sécuritaires du Ministère des Affaires Etrangères : en particulier les projets s'effectuant à l'international sur des territoires en zone rouge (formellement déconseillées) mais aussi en zone orange (déconseillées sauf raison impérieuse) indiquées par le MAE sur le site Ariane ;

L'aide Pass Monde Initiative ne peut financer :

- les projets dans lesquels les jeunes sont insuffisamment impliqués et relevant des événements organisés par une association et non portés par les jeunes ;
- les projets d'actions caritatives pour récolter des dons ou bien collecter du matériel (médicaments, objets scolaires, vêtements...),
- les projets consistant essentiellement à des réalisations matérielles ou à des apports en main d'œuvre (construction de bâtiment, travaux divers...) et excluant les objectifs visés par le dispositif,
- les actions consistant essentiellement en transfert de compétences ou les projets de type professionnel qui supposent des compétences confirmées et excluant les objectifs visés par le dispositif,
- les projets dans lesquels les jeunes se proposent d'intervenir eux-mêmes directement auprès d'une population, notamment dans les secteurs de la santé, du social et de l'enseignement et excluant les objectifs visés par le dispositif,
- les projets similaires plus de deux années consécutives,
- les projets consistant en la participation à une manifestation de type (raids, 4L Trophy...) ainsi que les actions impliquant insuffisamment les partenaires du pays d'accueil à l'organisation du contenu du séjour,
- les projets en lien avec le cursus d'études, les stages à l'étranger, les séjours linguistiques et les échanges de jeunes,

- les projets s'inscrivant dans le cadre d'une mission à l'étranger : volontariat, contrat de travail à l'étranger, séjour au pair...
- les projets de voyage / vacances / loisirs.

MODALITES DE DEPOT DE LA DEMANDE

Le(s) porteur(s) de projet doit/doivent renseigner le formulaire accessible depuis un compte Atouts Normandie ou en ligne sur l'Espace des aides de la Région Normandie, à l'adresse suivante : <https://monespace-aides.normandie.fr> et fournir les éléments suivants :

- le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du porteur de projet ;
- une autorisation parentale pour les mineurs.

Le formulaire doit présenter :

- le rôle du ou des jeunes dans le projet,
- le calendrier des actions menées pour faire aboutir le projet,
- un budget prévisionnel équilibré (les charges doivent être égales aux produits), faisant apparaître les subventions sollicitées auprès des partenaires, dont la Région. Les postes de dépenses devront être détaillés dans le descriptif du projet

En déposant sa demande d'aide, le porteur du projet s'engage par ailleurs à :

- mentionner le soutien de la Région sur les outils et supports de communication liés au projet,
- informer la Région de tout changement de nature à modifier le projet initial (en particulier les dates),
- autoriser la Région Normandie à communiquer sur le projet (site internet, Facebook, etc...),
- témoigner auprès des publics visés par le dispositif par l'intermédiaire d'une restitution dont le format est à déterminer par le bénéficiaire de l'aide (exposition photos, rencontre, débat, témoignage, projection film, etc.).

Les services de la Région pourront conseiller les porteurs dans la phase d'élaboration du projet

Les(s) porteur(s) du projet sont incités à solliciter une structure reconnue afin d'être accompagnés dans leur phase de conception et de mise en œuvre (association, relais Atouts Normandie, Point et Bureau Information Jeunesse, M.J.C., service de collectivité, acteurs de la mobilité...).

La région Normandie n'est en aucun cas organisatrice des projets soumis par les candidats et laisse l'entière responsabilité aux jeunes et à leurs encadrants pour les mineurs.

MODALITES D'INSTRUCTION

A la suite du dépôt du dossier, les projets feront l'objet d'une présentation auprès des référents du dispositif afin d'en exposer les grandes lignes (les objectifs, l'implication des jeunes, le partenariat, les actions menées...). Cette présentation pourra être réalisée en présentiel, par téléphone ou en visioconférence.

Une fois finalisé, le dossier fera l'objet d'une étude par l'instance de pilotage du dispositif qui se réunira avant de soumettre les dossiers complets à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Régional. Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Aucune aide ne sera délivrée à titre rétroactif. La demande d'aide doit être formulée avant le début du projet pour lequel celle-ci est sollicitée.

Les aides sont attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

MODALITES DE CALCUL ET VERSEMENT

- Montant

Le montant de l'aide régionale varie en fonction de la nature, de la qualité du projet et du nombre de participants. L'aide est plafonnée à 50 % des dépenses éligibles et ne pourra excéder les montants suivants par participant :

Nombre de participants	1	2	3	4	5	6
Montant de l'aide	de 500 € à 1 000 €	de 1 000 € à 1 500 €	de 1 500 € à 2 000 €	de 2 000 € à 2 500 €	de 2 500 € à 3 000 €	de 3 000 € à 3 500 €

Dans le cadre d'un projet dont les bénéficiaires sont des Jeunes Avec Moins d'Opportunités (JAMO), un accompagnateur des jeunes pourra intégrer l'équipe projet sans dépasser le maximum de 6 participants.

- Règles de cumul des aides

Pour un même projet de mobilité à l'étranger, les différentes aides mises en place par la Région ne sont pas cumulables entre elles.

L'aide régionale Pass Monde Initiative est cumulable avec tout autre type d'aide, notamment les aides du programme européen Erasmus + Jeunesse, sous réserve que les bénéficiaires entrent dans le cadre des publics prioritaires.

- Versement

L'aide régionale sera versée en une seule fois, directement au porteur de projet, à l'issue de l'instruction et de la validation du dossier complet et éligible.

MODALITES EN CAS DE PROLONGATION, SEJOUR ECOURTE OU ANNULATION

Dans le cas où le bénéficiaire a déjà perçu sa bourse Pass Monde mais que celui-ci se trouve dans une des situations suivantes :

- son projet est écourté : un remboursement sera demandé au prorata de la réalisation effective de la durée du projet.
- son projet est annulé : un remboursement total de la bourse versée sera demandé.
- son projet est annulé et reporté : l'aide Pass Monde Initiative versée pourra être utilisée dans le cadre du projet et sous réserve d'avis favorable de la Région.

Dans le cadre d'un retour anticipé ou d'une annulation d'une mobilité du fait d'un cas de force majeure, la Région se réserve le droit de ne pas solliciter le remboursement. Il appartiendra au porteur de projet de transmettre par courrier tout justificatif permettant d'exposer les raisons.

MODALITES DE RESTITUTION

Dans les trois mois qui suivent la date de fin du projet, le bénéficiaire devra transmettre les pièces justificatives suivantes à l'adresse mail passmonde@normandie.fr :

- un bilan moral et financier écrit (budget réalisé) de son action,
- les documents permettant d'illustrer son bilan et de valoriser le projet (photos, diaporama, film ...).

Le (exposition photos, échange, rencontre, débat, témoignage, projection film, etc.) et favorisant les échanges entre les porteurs de projet et les jeunes du territoire à travers des retours d'expériences.

Passé ce délai de 3 mois, l'aide financière sera déclarée caduque et il sera demandé le remboursement de l'intégralité de l'aide attribuée.

MODALITES DE RECOURS

Le porteur du projet dispose d'un délai de 2 mois à compter de la date de réception de la notification de la décision d'acceptation ou de refus d'aide régionale pour exercer :

- un recours gracieux auprès du Président du Conseil Régional, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception,
- un recours contentieux auprès du Tribunal administratif.

En cas de recours gracieux, le délai de recours contentieux est prorogé à compter de la notification de la décision.

Les litiges relatifs à l'exécution du présent règlement relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Caen.

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 3 avril 2017
Commission Permanente du 13 juin 2022

Documents annexes (*téléchargeables*) : Le règlement Pass Monde peut être consulté sur le site <https://www.normandie.fr/pass-monde>

Contacts :

Direction Jeunesse et Sport
Service Atouts Normandie / Pass Monde
Téléphone : 02.31.06.95.87